



Note Conceptuelle pour la Célébration de la Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information (IDUAI) 2025 à Manille, Philippines

Thème : "Garantir l'Accès à l'Information Environnementale à l'Ère Numérique"

Organisateurs : UNESCO et la République des Philippines

Date : 29-30 Septembre 2025

Lieu : Hôtel Hilton, Manille

Document code : CI-2025/IDUAI/2025/CN/4

Messages Clés :

- Une information environnementale fournie en temps opportun permet à toutes les parties prenantes d'agir face au changement climatique.
 - L'ODD 16.10.2 promeut les lois, politiques et autres mécanismes réglementaires mondiaux d'accès à l'information pour la transparence.
 - Des citoyens informés sont essentiels pour une planète plus verte, plus équitable et plus prospère, notamment en tenant les décideurs responsables de leurs engagements envers les cadres internationalement agréés.
 - Chacun a droit à l'accès à l'information environnementale.
-

1. Thème et Portée

La Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information (IDUAI) 2025, organisée par l'UNESCO et le Gouvernement de la République des Philippines, se tiendra à Manille les 29 et 30 septembre 2025. Cet événement marquant célèbre le 10ème anniversaire de la désignation du 28 septembre comme Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information, reflétant une décennie de progrès et de défis concernant le droit à l'information dans le monde.

Le thème de l'IDUAI 2025, "**Garantir l'Accès à l'Information Environnementale à l'Ère Numérique**", souligne l'importance vitale d'un accès rapide, complet et transfrontalier à l'information environnementale dans un monde de plus en plus numérique. Le thème de l'IDUAI de cette année revêt une signification particulière pour l'Asie du Sud-Est, une région fortement touchée par les effets du changement climatique. Les données environnementales, englobant le changement climatique, la pollution, la biodiversité et les risques de catastrophe, transcendent les frontières nationales, nécessitant un partage collaboratif, transparent et innovant de l'information à l'échelle mondiale. L'accès à l'information est particulièrement important pour les populations exposées aux risques de catastrophes environnementales dues au changement climatique. Ce thème met également en lumière la manière dont les technologies numériques et les plateformes de données ouvertes peuvent améliorer l'accès du public, favoriser la transparence et donner aux citoyens et aux parties prenantes les moyens



de participer significativement à la gouvernance environnementale et au développement durable.

Cette conférence est organisée par l'UNESCO avec la participation active et la collaboration de partenaires clés, y compris la Conférence Internationale des Commissaires à l'Information (ICIC), le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) et le Réseau des Défenseurs de la Liberté d'Information (FOIANet), qui apportent leur expertise en matière d'accès à l'information, d'innovation numérique et de plaidoyer.

2. Structure et Objectifs de la Conférence Mondiale IDUAI 2025

En tant qu'agence gardienne de l'indicateur ODD 16.10.2, qui suit le nombre de pays dotés de lois garantissant l'accès du public à l'information, l'UNESCO joue un rôle de premier plan dans le suivi des progrès et le plaidoyer en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre effective des lois sur l'accès à l'information (ATI) dans le monde. Cette conférence est une plateforme essentielle pour soutenir et encourager les États membres restants sans lois ATI à adopter de tels cadres, garantissant que personne ne soit laissé pour compte dans la poursuite mondiale de la transparence et du développement durable, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'information environnementale.

La Conférence Mondiale IDUAI 2025 à Manille réunira un large éventail de parties prenantes – y compris des responsables gouvernementaux, des agences des Nations Unies, la société civile, des journalistes environnementaux, des experts juridiques et des spécialistes des technologies – pour un échange dynamique de connaissances, d'expériences et de stratégies visant à renforcer l'accès à l'information environnementale dans le monde.

La structure de l'événement comprend une cérémonie d'ouverture, des panels thématiques, des ateliers interactifs et des discussions participatives conçues pour favoriser la collaboration et approfondir la compréhension. La conférence vise à mettre en lumière les perspectives mondiales et régionales sur les dimensions juridiques, technologiques et sociales de l'accès à l'information environnementale. Les participants exploreront comment les cadres internationaux, tels que la Convention d'Aarhus et l'Accord d'Escazú, offrent des modèles et des outils pour protéger le droit à l'information environnementale et à la participation du public.

Les discussions couvriront un éventail de sujets, y compris l'intégration du *big data* et des innovations numériques dans les lois sur l'accès à l'information, la promotion de la transparence dans la gouvernance climatique et la résolution des défis uniques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement dans la construction de la résilience climatique. Le rôle de la société civile et des médias dans le plaidoyer en faveur de la transparence environnementale et la lutte contre la désinformation sera souligné, ainsi que les approches pratiques pour améliorer la sensibilisation et l'engagement du public.

La conférence abordera également les obstacles à la mise en œuvre, les considérations légales et éthiques, et la nécessité d'une coopération internationale pour favoriser un écosystème d'information robuste, inclusif, durable et accessible.

En fin de compte, à travers la célébration de l'IDUAI 2025, l'UNESCO et les parties prenantes cherchent à faire progresser l'application des lois sur l'accès à l'information, à renforcer les partenariats mondiaux et à promouvoir une culture de transparence et de responsabilité essentielle pour atteindre les ODD et relever les défis environnementaux



pressants de notre temps. L'événement culminera avec une déclaration des participants à la conférence réaffirmant les engagements en faveur de l'accès universel à l'information environnementale et aux objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique et au-delà.

La conférence plaidera pour l'adoption de cadres juridiques sur l'accès à l'information, car plus de 50 États membres manquent encore de lois et/ou de politiques dédiées à l'accès à l'information, et le temps presse pour atteindre la cible 16.10.2 des ODD d'ici 2030.

L'IDUAI 2025 est un moment clé pour catalyser de nouveaux engagements, fournir un soutien en matière de capacités et mobiliser la volonté politique pour combler ce fossé et assurer l'accès universel à l'information environnementale pour tous.

3. Contexte

L'accès universel à l'information est fondamental pour une gouvernance transparente, participative et responsable. Depuis sa proclamation par l'UNESCO en 2015, la Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information a souligné l'accès à l'information comme un droit humain fondamental essentiel à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Selon le rapport de l'UNESCO, d'ici fin 2024, plus de 139 pays et territoires auront adopté des lois garantissant l'accès à l'information, marquant des progrès significatifs dans la promotion de sociétés ouvertes. Pourtant, des défis subsistent pour assurer une mise en œuvre effective, une robustesse juridique et une sensibilisation du public, en particulier au milieu d'une transformation numérique rapide et de menaces écologiques croissantes.

L'accès à l'information environnementale est particulièrement crucial dans ce contexte. Il est profondément lié aux cadres de gouvernance environnementale internationaux tels que l'Accord de Paris (2015) et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), en particulier le Principe 10¹, qui souligne le droit du public à l'information, à la participation à la prise de décision et à l'accès à la justice en matière environnementale¹. L'Accord de Paris appelle à la transparence dans l'action climatique par le partage ouvert de données, tandis que la Déclaration de Rio promeut la démocratie environnementale comme voie vers le développement durable. Ces instruments internationaux fournissent une base juridique et normative soutenant le droit des citoyens à savoir et permettant aux gouvernements de maintenir la responsabilité dans les politiques environnementales.

En renforçant ces engagements, des déclarations récentes de l'UNESCO et mondiales font progresser l'accès à l'information, y compris la Déclaration de Tachkent (2022), qui souligne le rôle des organismes dédiés à la mise en œuvre des politiques d'accès à l'information dans le monde numérique impacté par le développement de l'IA ; la Déclaration d'Oxford (2023), qui souligne l'importance de l'inclusion numérique et de l'accès à Internet ; et la Déclaration d'Accra (2024), qui souligne l'importance de l'accès aux mégadonnées. Ensemble, ces

¹ PRINCIPE 10 : Les questions environnementales sont mieux gérées avec la participation de tous les citoyens concernés, au niveau approprié. Au niveau national, chaque individu doit avoir un accès approprié aux informations concernant l'environnement détenues par les autorités publiques, y compris les informations sur les matières et activités dangereuses dans leurs communautés, et la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en rendant l'information largement disponible. Un accès effectif aux procédures judiciaires et administratives, y compris les recours et les réparations, doit être assuré.



documents complètent les efforts en cours pour intégrer l'accès universel à l'information dans les cadres de gouvernance mondiale.

Une autre étape importante est la Feuille de route mondiale de l'UNESCO pour promouvoir l'information en tant que bien public face à la crise environnementale (2024). Elle décrit les responsabilités partagées des gouvernements, des plateformes technologiques, des médias et de la société civile pour maintenir la transparence, promouvoir des informations exactes et lutter contre la désinformation à l'ère numérique. L'Initiative mondiale sur l'intégrité de l'information et le changement climatique s'appuie sur cette dynamique en abordant l'intersection entre la durabilité environnementale et l'intégrité de l'information environnementale en ligne. Ces cadres sont essentiels pour garantir des informations fiables et exploitables face à la crise climatique.

De plus, un instrument normatif international important à cet égard a été récemment publié par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Son Avis Consultatif (2025) approfondit la relation entre les droits de l'homme et le changement climatique. Cette interprétation historique de la Convention Américaine des Droits de l'Homme par la Cour élève l'accès à l'information environnementale au rang de garantie juridique et démocratique fondamentale dans le contexte de la crise climatique. Il est essentiel pour autonomiser les communautés, prévenir les dommages irréversibles, promouvoir la justice climatique et remplir les obligations des États membres en vertu du droit international des droits de l'homme.

La révolution numérique offre des pistes prometteuses pour aborder ces questions grâce à des outils innovants, l'analyse des mégadonnées et les initiatives de gouvernement ouvert. En même temps, elle soulève de nouveaux défis concernant la confidentialité des données, la désinformation et les fractures numériques qui doivent être soigneusement gérés. Cette Conférence Mondiale de l'UNESCO présentera et discutera les meilleures pratiques, les *soft laws* et les lignes directrices élaborées par les États membres, les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour améliorer les cadres juridiques et renforcer l'accès à des informations environnementales fiables.